



NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE
A/C.4/L.437
4 décembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Onzième session
QUATRIEME COMMISSION
Point 39 de l'ordre du jour

QUESTION DE L'UNIFICATION DU TOGO; AVENIR DU TERRITOIRE SOUS
TUTELLE DU TOGO SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

Rapport du Commissaire des Nations Unies au plébiscite

Etats-Unis d'Amérique, Haïti, Inde et Libéria : projet de résolution

L'Assemblée générale,

Ayant reçu le rapport du Commissaire des Nations Unies au plébiscite sur l'organisation, la conduite et les résultats du plébiscite qui a eu lieu dans le Territoire sous tutelle du Togo sous administration britannique (A/3173 et Add.1),

1. Prend acte du rapport du Commissaire des Nations Unies au plébiscite;
2. Exprime sa vive satisfaction de l'oeuvre accomplie par le Commissaire des Nations Unies au plébiscite et par le personnel de l'Organisation des Nations Unies qui a travaillé sous sa direction.
